

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 181 FEVRIER 2006

H U M E U R D E B L É

ODEUR DE GAZ

" En politique extérieure, le pétrole et le gaz comptent autant que les armes nucléaires pour la défense des intérêts nationaux ", affirmait récemment le ministre russe des Affaires étrangères. La suspension des livraisons de gaz à l'Ukraine fin 2005 a montré ce qu'il pouvait en être. Idem, peut-être, de l'interruption des livraisons à la Georgie fin janvier, si tant est que soient fondées les accusations proférées par les dirigeants de ce pays contre Moscou.

Dans ce contexte, les soutiens à haut niveau reçus dans l'UE par le projet de gazoduc nord européen et par la construction du gazoduc Blue Stream en Méditerranée -deux ouvrages qui permettront au gaz

russe de satisfaire une part croissante des besoins énergétiques européens- laissent perplexes un certain nombre d'observateurs. Il n'y a en effet aucune véritable ébauche de politique commune en contrepoint.

Comment ne pas s'interroger, dans le même sens, sur le devenir d'une Union qui négligerait les aptitudes de son agriculture à produire, laisserait d'autres qu'elle fournir des produits agricoles de base à ses voisins importateurs, voire s'engagerait sur la voie d'une certaine dépendance pour son alimentation, pour le développement de ses bioénergies, de sa végéto-chimie. ?

MARCHÉS

FEU SUR L'OFFICE AUSTRALIEN DU BLÉ

Le blé australien a dû rétrocéder au blé américain les parts de marché qu'il lui a ravies en Irak entre les deux guerres du Golfe. En 2005, les Etats-Unis ont en effet fourni près de 2 millions de tonnes à Bagdad et l'Irak est devenu le deuxième pays importateur de blé américain derrière le Nigéria, précédant ainsi le Japon et le Mexique.

Les déboires de l'Australian Wheat Board (AWB), organisme qui jouit d'un monopole d'exportation pour le blé australien ne s'arrêtent pas là. Il est malmené par la Commission d'enquête mise en place par l'ONU au sujet des surfacturations intervenues dans le cadre du programme " Pétrole contre nourriture " et des versements du trop payé qui s'en sont suivis au profit de proches de Saddam Hussein. Une autre enquête, diligente par le gouvernement australien est en cours.

L'US Wheat Associates, organisme des producteurs de blé américains qui avait été parmi les premiers à mettre en cause l'AWB dans cette affaire, tente d'exploiter au maximum les conclusions du rapport de l'ONU. Il demande en particulier qu'il soit mis fin aux monopoles à l'exportation dans le cadre des négociations de l'OMC. Enfin, en Australie, un groupement de négociants en céréales serait prêt à entreprendre une action destinée également à casser le monopole d'exportation de l'AWB. Il reproche à ce dernier d'avoir failli à ses missions, notamment dans la découverte et la conquête de marchés de niche.

UN PLUS ACCORDÉ PAR LE MAROC AU BLÉ DUR AMÉRICAIN

Après ratification par Rabat à la mi-décembre, l'accord de libre échange conclu en juin 2004 entre le Maroc et les Etats-Unis est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Le secteur des céréales est l'un de ceux où les américains attendent les plus fortes progressions d'exportation en pourcentage.

En blé tendre -céréale de loin la plus importée par le Maroc- ils ont obtenu des facilités similaires à celles qu'a accordées Rabat à l'U.E. dans le cadre de l'accord d'association appliqué depuis octobre 2004 : un droit de

douane préférentiel pour un volume défini chaque année en fonction de la récolte marocaine à l'intérieur d'une fourchette.

Pour le blé dur, ils bénéficient d'un droit réduit pour un volume de 250 000 tonnes. Sur ce plan, l'UE peut nourrir des regrets car, pour elle, le chiffre ne s'élève qu'à 5 000 t. Jusqu'à la conclusion de l'accord d'association en septembre 2003, elle n'avait en fait jamais vendu de blé dur au Maroc et c'est sur cette base qu'elle avait négocié. Mais, ensuite, la situation a changé. Elle lui en a fourni plus de 200 000 t durant la campagne 2004/2005, en quasi-totalité d'origine française, un courant d'affaires maintenant susceptible d'être menacé du fait de l'accord USA/Maroc. L'Europe a donc à obtenir sur ce point une révision de l'accord d'association, comme le permettent les clauses. Elle peut se référer au traitement qu'ont obtenu les Etats-Unis sur l'orge : bien qu'ils n'en aient jamais exporté au Maroc, celui-ci leur a consenti un abaissement progressif de ses droits de douane sur cette céréale.

BIOÉTHANOL : DE COMMISSION D'ENQUÊTE EN MISSION DE CONTRÔLE

Considérant que la table ronde tenue le 21 novembre 2005 sous l'égide des ministères de l'Agriculture et de l'Industrie avait suffisamment aplani les résistances à l'utilisation de bioéthanol en France, la majorité à l'Assemblée Nationale a repoussé le 24 janvier dernier la proposition de création d'une Commission d'enquête pour traiter du sujet. Cette décision a notamment pour conséquence la mise de côté d'un aspect non traité lors de la table ronde. Il s'agit de la répétition dans certaines administrations d'actes tendant à pénaliser l'utilisation de bioéthanol, malgré les propos tenus par les plus hautes autorités de l'Etat en faveur de son développement.

La filière bioéthanol considère toutefois avec beaucoup d'attention une proposition qu'a faite lors du débat le Président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée : confier à deux députés une mission de contrôle des engagements pris lors de la table ronde, avec établissement d'un bilan d'ici fin avril. Elle espère que cet exercice aura effectivement lieu, qu'il sera conduit avec ténacité et qu'à son terme, le besoin d'une Commission d'enquête ne se fera plus sentir ...



AGPB

CÉRÉALIER DE FRANCE

LOGISTIQUE

DES DEUX CÔTÉS DE L'ATLANTIQUE, APPELS À UN TRANSPORT DES GRAINS EFFICACE

Dans la filière céréalière, les efforts de compétitivité des producteurs sont d'autant mieux valorisés -prix qu'ils perçoivent, conquête de débouchés- que l'aval se montre également efficace. C'est vrai notamment en ce qui concerne les transports. Pour une exportation de céréales françaises hors Union européenne, par exemple, les coûts de transport peuvent représenter 40 à 50 % du prix de départ de la ferme, voire davantage pour des destinations comme la Chine.

L'impact des coûts de transport explique pourquoi, aux Etats-Unis la " National Grain and Feed Association " et la " North American Export Grain Association " se montrent actuellement autant préoccupées par la situation des transports sur le Mississipi. Du fait des dégâts des deux ouragans de 2005 et de la pénurie de main d'œuvre qualifiée, deux fois plus de bateaux attendent à l'embouchure pour être déchargés après être descendus des régions céréalières.

De ce côté de l'Atlantique, en France, la filière grains est mobilisée sur les difficultés qu'entraînent les fortes augmentations de prix du transport ferroviaire, notamment pour exporter dans le sud de l'UE. Elle appelle par ailleurs à une accélération de la modernisation de la flotte fluviale, afin de mieux tirer profit des efforts de Voies Navigables de France en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures. Enfin, les opérateurs du port de Rouen, premier port céréalier européen demandaient récemment une augmentation du tirant d'eau pour pouvoir charger des navires plus importants.

DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FLUVIAL DES GRAINS : 12 PROJETS PRIMÉS

L'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) et Voies Navigables de France (VNF) ont fait connaître le 25 janvier les résultats de leur appel à projets " Céréo 2005 ". Il s'agissait de sélectionner des projets d'investissement visant à améliorer l'accès des récoltes à la voie d'eau (quais, appontements) et à faciliter le transbordement et la manutention des grains transportés par ce moyen (systèmes de chargement, de déchargement et d'échantillonnage, boisseaux d'expédition, etc.).

Sur 27 projets présentés, 12 ont été retenus, dont la réalisation va ainsi bénéficier de concours financiers. Il s'agit des projets de Turbo Négoce à Lehacourt (02), de la coopérative La Flandre à Holques (59), de Soufflet Agriculture à Mouy sur Seine (77), de Cerena à Omissy (02), IN VIVO à la Grande Paroisse (77), Silo Huningue à Huningue (68), Agro Picardie (60) à Nesle, Océal à Clairvoix (60), Nouricia à Nogent-sur-Seine et Mouy-sur-Seine (10), Semmap à Pont Sainte-Maxence (60) et Valfrance à Ussy-sur-Marne (77). La sélection des projets a été effectuée en fonction de critères quantitatifs (trafic fluvial supplémentaire généré) et qualitatifs (amélioration des cadences de chargement/déchargement, innovations techniques, avantages environnementaux). Leur réalisation devrait permettre un accroissement de 3% du volume des grains transportés par la voie fluviale.

SÛRETÉ SANITAIRE

MOBILISATION EN FRANCE POUR CONTENIR LES MYCOTOXINES AU PLUS BAS

A partir du 1^{er} juillet prochain, la réglementation européenne sur la teneur des lots de céréales en mycotoxines ne portera plus seulement sur celles qui apparaissent lors du stockage des grains -ochratoxine A, notamment- mais également sur une mycotoxine générée au champ, le désoxynivalinol (DON). Il s'agira de ne pas en dépasser une teneur maximale, expri-

mée en millionième de g par kg (ppb), sous peine que les lots en cause soient interdits de commercialisation pour l'alimentation humaine.

Même si les blés récoltés en France se situent habituellement sous le plafond de DON bientôt en vigueur -c'était le cas de 99 % des blés en 2005- les conséquences d'un dépassement peuvent être importantes à l'échelle d'agriculteurs et d'organismes de collecte de céréales (coopératives, négociants). C'est pourquoi ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, invite ces derniers à un colloque le 4 avril 2006 à Paris. Il y présentera les connaissances nouvelles acquises ces cinq dernières années sur le risque mycotoxines et sur les solutions pour le contenir.

Les organismes de collecte ont en effet un rôle primordial dans la maîtrise de l'apparition de mycotoxines au champ. Selon les conditions climatiques de l'année, le choix des variétés de semences et les techniques culturales utilisées peuvent être déterminants en la matière. De par leur proximité avec les agriculteurs, les organismes de collecte, en s'appuyant sur des outils issus de modélisation mis au point par ARVALIS, sont idéalement placés pour leur dispenser les meilleurs conseils.

INFOCHIFFRES

FRANCE : LES ENTREPRISES COLLECTANT PLUS DE 1 000 000 TONNES DE GRAINS

(1000 tonnes)

Soufflet (10)	2 735	Cap Seine (76)	1 243
Champagne Céréales (51)	2 617	Nouricia (10)	1 230
Epis Centre (18)	2 200	Dijon Céréales (21)	1 121
Agralys (28)	2 006	Cohesis (51)	1 006
UNEAL (62)	1 787	EMC2 (55)	1 004
NORIAP (80)	1 399	TOTAL	18 348
		(soit 28% de la collecte française)	

Source : La Dépêche/Le Petit Meunier

LES EXPORTATIONS DES PORTS CÉRÉALISERS FRANÇAIS EN 2004/2005

Après un recul d'activité prononcé durant la campagne 2003/2004 (1/7/03-30/6/04), dû à une médiocre récolte 2003, les ports d'exportation céréaliers français ont renoué avec des volumes plus substantiels pendant la campagne 2004/2005.

Premier port céréalier européen et l'un des 5 premiers au monde pour le blé, le port de Rouen a connu en 2004/2005 une progression de ses embarquements de grains de 28% par rapport à la campagne précédente. Par rapport à la moyenne des quatre campagnes 2000/2001 à 2003/2004, la progression a été de près de 15%. Les céréales parties de Rouen ont été acheminées à raison de 9 tonnes sur 10 pratiquement vers des pays-tiers. Il s'est agi, de manière prépondérante, de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc et de la Chine.

Les embarquements de grains dans les principaux ports céréaliers français

(1000 tonnes)

	2004/05	2003/04	2002/03	2002/01
Rouen	6 475	5 085	7 067	5 943
La Rochelle	2 638	2 175	2 929	2 482
Bordeaux	1 569	1 345	2 180	1 794
Dunkerque	1 207	796	1 190	1 218
Nantes Montoir	925	723	1 013	1 462
Port La Nouvelle	831	447	667	734
Bayonne	549	563	770	788
Caen	358	318	230	469

Source : Port Autonome de Rouen

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.